

Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Manuel Tornare, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 1996, intitulée: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer devant le Conseil municipal, dans les plus brefs délais, un rapport indiquant le mode de fixation des indemnités des commissions ou institutions extra-parlementaires, le montant desdites indemnités, ainsi que la date à laquelle ces montants ont été réajustés pour la dernière fois;
- présenter des propositions visant à une meilleure cohérence et à une réévaluation de la rémunération des commissaires.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il a été répondu à cette motion dans le cadre de la réponse donnée aux questions écrites QE-103 et QE-118 (161^e année) – *Mémorial* N° 10, (162^e année).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.